

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de la DROME**

Membres en exercice : 10
Membres présents : 9
Membres représentés : 9

Quorum atteint

Date de convocation :
lundi 13 novembre 2017

Date d'affichage :
lundi 13 novembre 2017

L'an **DEUX MIL DIX SEPT** le **17 novembre** à 20h30 , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. **MASSON Serge**, Maire, en présence des conseillers : Chantal **POUZIN**, **BOUZON** Josette, **CHEVROL** Nadine, **RODINSON Daniel**, **SENERCHIA Fabrice MILAN** Emmanuel, **Pierrick LACOMBE**

Absent : RAILLON-HORTAN Christelle
Secrétaire de séance : : **POUZIN chantal**

SEANCE DU 17 novembre 2017
COMPTE RENDU SOMMAIRE

N°1//2017 : Emprunt pour travaux salle associative et appartement.

Monsieur le Maire informe que la commune doit réaliser un prêt de 100 000 € au taux de 1.69% sur 20 ans. La première échéance sera à régler au mois de septembre 2018. L'échéance annuelle sera de 5 878,39 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

N°2/2017 : SIEH Pose d'un compteur « montée bois des brosses ».

Monsieur le Maire demande l'autorisation pour faire la demande de pose d'un compteur.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

N°3/2017 : Colis de Noël.

Monsieur le Maire informe que la commune doit acheter 9 colis simples et 8 colis doubles pour les personnes de plus de 65 ans sur la base du tarif de 2016 soit 25 € pour les colis simples et 35 € pour les colis doubles.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

N°4/2017 : Subvention aux associations.

Monsieur le Maire propose de reconduire les subventions aux associations pour l'année 2017 avec les mêmes montants que 2016. (ACCA = 150 €, CLUB 3E AGE = 150 €, BIBLIOTHEQUE = 362,50 €, CLUB DE FOOT = 250 €, ADMR = 216 €)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

N°5/2017 : Déneigement.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de mettre en place un dispositif de déneigement, à savoir : le déneigement sera effectué sur les voies communales au dessus de 7cm de neige. Du sel sera mis à disposition des habitants au local de l'agent technique. Les habitants devront équiper leurs véhicules afin de pouvoir circuler en toute sécurité.

Questions diverses :

Illuminations du village : la date du 5 ou 6 décembre à été retenue.

Noël des enfants : Monsieur le Maire informe la commune que l'arbre de Noël se tiendra le vendredi 22 décembre à 18h00 et le spectacle de magie à 19h00. Le conseil municipal ainsi que leurs conjoints sont invités à ce spectacle.

Recensement de la population : le recensement de la population se fera du 18 janvier 2018 au 17 février 2018, Mme Nancy LOGIER effectuera cette tâche.

VMC : La VMC située au logement Maison Thomé est à changer.

Le 17 novembre 2017.

LE MAIRE
Serge MASSON

Signature de la secrétaire de séance :
Mme POUZIN Chantal.